



Succession heritage droit et devoir

Par **kennilius**, le **25/03/2009** à **23:40**

bonjour, mon père et ses 7 freres(soit 8 hérités) ont hérités de la maison familiale.Mon père est décédé donc moi et mes 3 frères nous représentons notre père dans cet héritage. 2 de mes oncles refusent de vendre; nous avons fait appel à un avocat afin de defendre nos intérêts et de forcer la vente.

[s]**cet avocat nous signal qu'il ne représente pas 6 hérités (parts) mais 9**[/s] (5 hérités + moi et mes frères bien que nous représentons notre père)

cet avocat à été choisi par un membre de ma famille à qui nous avons donnés plein pouvoir, or la seul chose que j'ai comme info de cet avocat est une lettre me demandant une provision sur ses honoraires sans m'expliquer ce qu'il a pu faire(car ça viens de commencer), impossible de le joindre, c'est toujours la secrétaire que j'ai au téléphone.

ma question est: est il normal que moi et chacun de mes frères payont la meme sommes que mes oncles sachant que nous représentons 1 part (celle de notre père - 1 part bien que nous soyont 4).

Merci

Par **Upsilon**, le **26/03/2009** à **07:50**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

En pur droit successoral, vous représentez bien votre père donc ne comptez que pour une seul part. Mais votre avocat représente un nombre de **personnes** et non de parts. Je pense qu'il est donc normal de considérer votre nombre et non vos parts.

Cela peut paraître choquant, mais je pense qu'il n'y a pas de fraude ou d'abus.

Concernant le peu de réponses et les demandes de provisions, bienvenue dans le monde des avocats. Sachez qu'il ne vous répondra que très peu et vous ne le verrez que très peu. Cela étant, ce n'est pas forcément un mauvais avocat, juste quelqu'un de très occupé par ses dossiers.

Cordialement,

Upsilon.